

**DÉLIBÉRATION n° 22-055 de la séance du 13/12/2022**  
**OBJET : Approbation du budget primitif 2023 – Budget annexe**

L'an deux mille vingt deux, le mardi treize décembre à dix heures, le Conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique s'est réuni à Nantes au siège du Centre de gestion, sous la présidence de M. Philip SQUELARD, Président.

Nombre de membres en exercice de l'Assemblée : 34. Le quorum est de 17.  
Nombre de présents : 13    Nombre de voix : 21

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

**MM.** Philip SQUELARD, Pascal PRAS, Jean-Michel BUF, Nicolas CRIAUD, Anthony BERTHELOT, André KLEIN, Jean-Pierre POSSOZ, Jacques PRAUD, Philippe JOUNY, Yvon LERAT, Emmanuel TERRIEN,

**Mmes** Marie-Irène BRIAND-BOUIN, Edith MARGUIN.

**ÉTAIENT EXCUSÉS ET ONT DONNÉ POUVOIR :**

- › Mme Agnès DUHEM-BOURGEAIS avait donné pouvoir à M. Pascal PRAS,
- › M. Jean-Michel BRARD avait donné pouvoir à M. André KLEIN,
- › M. Bernard MORILLEAU avait donné pouvoir à M. Philip SQUELARD,
- › M. Frédéric MILLET avait donné pouvoir à M. Philippe JOUNY,
- › M. Bernard LEBEAU avait donné pouvoir à M. Jean-Pierre POSSOZ,
- › Mme Christelle BRAUD avait donné pouvoir à M. Jean-Michel BUF,
- › M. Alain VEY avait donné pouvoir à M. Nicolas CRIAUD,
- › Mme Karine PAVIZA avait donné pouvoir à Mme Marie-Irène BRIAND-BOUIN.

**ÉTAIENT EXCUSÉS :**

**MM.** Laurent TURQUOIS, Thierry AGASSE, Claude CAUDAL, Driss SAÏD, Christophe JOUIN, Rodolphe AMAILLAND, Laurent DEJOIE,

**Mmes** Pascale BRIAND, Anne-Marie CORDIER, Claire HUGUES, Aïcha BASSAL, Lydie MAHÉ, Barbara NOURRY.

**Pour la Direction des finances publiques :**

Mme Catherine CLANCIER-MICHELET, comptable assignataire, excusée.

**ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION :**

Mme Nadège PLACÉ, suppléante de M. Pascal PRAS, sans voix délibérative.

**Pour le Centre de gestion :**

Mme Hélène GUILLET, directrice générale des services,  
M. Yannick BONNET, directeur délégué Attractivité et proximité,  
Mme Sonia BOUCETTA, directrice déléguée Qualité de vie et conditions de travail,  
Mme Juliette BOYÉ, directrice déléguée Prospective et performance,  
Mme Florence HERBERT, directrice déléguée Expertise et pilotage RH,  
Mme Isabelle CONTREMOULIN, responsable Développement territorial et relations aux publics,  
Mme Ghislaine LAUNAY, responsable Affaires générales.

À l'unanimité, M. Anthony BERTHELOT a été désigné secrétaire de séance.

# APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2023 – BUDGET ANNEXE

## EXPOSÉ

Depuis 2013, le budget annexe régional est adossé au budget principal du Centre de gestion de Loire-Atlantique, centre coordonnateur pour les Pays de la Loire.

Comme cela a été souligné lors du débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu le 8 novembre 2022, avec la signature du schéma régional de mutualisation, de coopération et de spécialisation en septembre 2022, le budget annexe devient le support budgétaire de l'ensemble des projets portés par la coopération régionale en réponse à l'ambition nouvelle des 5 centres de gestion de la région des pays de la Loire.

Construit autour de quatre axes stratégiques fédérateurs et au cœur des problématiques qui mobilisent aujourd'hui les centres de gestion aux côtés des collectivités et établissements publics, le schéma régional est le point de départ et le guide d'un plan d'action ambitieux dont le budget annexe est le support budgétaire.

Le rapport de présentation joint en annexe s'attache à présenter les ambitions de ce budget et sa déclinaison financière.

Il est proposé au conseil d'administration d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2023 par un vote par chapitre, selon le détail présenté ci-dessous.

## DÉLIBÉRÉ

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion, et notamment ses articles 33 à 35 ;

Vu l'instruction comptable M832 ;

Vu le débat d'orientation budgétaire organisé lors de la séance du conseil d'administration du 8 novembre 2022 ;

Vu le rapport de présentation du budget primitif ;

Le Conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Approuve** le budget primitif 2023 du budget annexe du Centre de gestion, par chapitre, tel que présenté ci-dessous :

Envoyé en préfecture le 20/12/2022

Reçu en préfecture le 20/12/2022

Publié le 22/12/2022

**SLOW**

ID : 044-284400025-20221213-22\_055\_DI-DE

<b>FONCTIONNEMENT</b>	
<b>Chapitre budgétaire</b>	<b>BP2023</b>
011 - Charges à caractère général	1 580 150,00 €
012 - Charges de personnel	66 000,00 €
67 - Charges exceptionnelles	10 000,00 €
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 656 150,00 €</b>
<b>Chapitre budgétaire</b>	<b>BP2023</b>
70 - Produit des activités	1 248 020,00 €
74 - Dotations, subventions et participations	408 130,00 €
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 656 150,00 €</b>

Pour extrait conforme,

Le Président,



Philip SQUELARD